

Procès-verbal non approuvé du conseil d'établissement extraordinaire du 16 mars 2021

Nombre de présents : 23	M. Tison	M. Goater
Mme L'Ambassadrice	Mme Korchi	M. El Yagoubi
Mme Negrel	Mme Tedeschi	Mme Theiller
M. Cormier	M. Pedro Cunha	M. Junoy
M. Bertrand	Mme Marcelino	Mme Lefebvre
M. Couffignal	Mme Martins Oliveira	Mme Ribeiro
M. Callais	M. Labourdette	M. Benlahcen
Mme Elmerich	Mme Silveira	Mme Duarte

21 votants

Mme La Provisure ouvre la séance à 17h30.

Mme la proviseure donne la parole à Mme l'Ambassadrice.

Mme l'Ambassadrice remercie l'assemblée: les sujets justifient qu'elle prenne part à ce conseil d'établissement. Elle remercie tous les acteurs de l'établissement pour tout ce qu'ils font pour le lycée.

- Mention particulière pour les enseignants en période de crise.
- Gratitude pour les élèves pour leur capacité d'adaptation ainsi que les personnels et les parents d'élèves. Période lourde, intense. Grâce à l'implication de tous.
- Satisfaction depuis lundi de la reprise de l'école pour les petits.

On espère la reprise pour tout le monde.

Les sujets de ce soir sont difficiles, importants et complexes. L'ambassade est toujours aux côtés du lycée. Le lycée peut compter sur le soutien de l'ambassade pour affronter les difficultés et pour aider tous les acteurs à remplir la mission éducative qui est la leur.

Elle remercie d'avoir été conviée à la réunion

Mme Negrel souhaite préciser que le secrétariat de séance sera assuré par Mme Theiller et M. El Yagoubi. Mme Korchi se propose pour la relecture du compte rendu.

Adoption de l'ordre du jour:

- 1. Communication sur les tarifs de scolarité pour la rentrée 2021**
- 2. Point sur les travaux d'extension et de rénovation de l'école**

Adopté à l'unanimité

Déclaration préalable de Mme la proviseure :

Cette déclaration s'inscrit dans une volonté de reprendre un dialogue serein dans l'établissement.

“Je souhaiterais rappeler, en préambule à ce conseil d'établissement, le rôle et la place des parents d'élèves et plus particulièrement des associations de parents d'élèves dans un établissement en gestion directe de l'AEFE.

En effet, à la suite du conseil d'établissement du 28 janvier 2021, le GPE a exprimé son désaccord à l'égard des nouveaux tarifs **dans les médias et sur les réseaux sociaux**.

S'il me semble tout à fait légitime que le GPE exprime son désaccord, notamment sur un sujet aussi sensible que l'augmentation des droits de scolarité et particulièrement dans le contexte de crise sanitaire et économique actuels, je m'étonne non seulement des moyens de communication utilisés qui touchent un public bien plus large que les parents d'élèves que l'APE est censée représenter, mais je m'étonne aussi des contenus qui sont partagés et qui relèvent parfois de la désinformation avec des chiffres inexacts.

Par ailleurs, je déplore le message partagé sur les réseaux sociaux le 9 février 2021 qui peut être considéré comme une obstruction au bon fonctionnement de l'établissement : le GPE a suggéré à ses lecteurs de :

- **ne pas répondre à l'enquête de réinscription envoyée aux parents par l'établissement.**
- **payer les frais de scolarité à la rentrée sans tenir compte de l'augmentation si le GPE n'obtient pas satisfaction**

Je précise que l'enquête de réinscription n'engage pas définitivement les familles dans leur choix de réinscription ou non pour l'année prochaine : elle est un indicateur qui permet de commencer notre campagne d'inscription dès la commission de février. Ne pas répondre à cette enquête est donc une façon de ne pas permettre aux futurs parents d'élèves d'obtenir des réponses sur leur demande d'inscription.

En diffusant ce message, le GPE dessert donc non seulement l'établissement, mais aussi les futurs parents d'élèves. Fort heureusement la très grande majorité des parents y ont répondu et nous ont permis de bien avancer dans nos inscriptions pour la rentrée prochaine à tous les niveaux de classe.

Je déplore d'autant plus ces méthodes de communication et ces incitations au refus de coopérer et au non-respect du règlement financier de l'établissement, que nous menons, au sein de l'équipe de direction, un dialogue constant et ouvert avec les APE, basé sur une relation de confiance.

Les échanges que nous avons menés de novembre 2020 à janvier 2021 dans le cadre du groupe de travail sur le développement de l'établissement en sont une illustration majeure. Nous avons d'ailleurs suivi un certain nombre de préconisations des parents comme l'augmentation significative des droits de première inscription, mais ce n'est pas parce que nous n'aboutissons pas aux conclusions qu'auraient souhaitées les APE, que nous devons accepter cette campagne de désinformation et d'obstruction au travail mené en toute transparence par l'établissement.

Encore une fois, si une association de parents est libre de critiquer les choix budgétaires faits par l'établissement, elle doit aussi faire preuve de pédagogie auprès des parents et savoir rendre compte des explications détaillées qui lui sont données dans le cadre des instances et des groupes de travail. Son rôle n'est pas de dénigrer l'établissement ni de nuire à sa réputation en laissant entendre que l'augmentation des droits de scolarité est due principalement au niveau de rémunération des personnels.

Pour garantir le bon fonctionnement de la communauté scolaire, j'invite donc le GPE à travailler dans un meilleur esprit de coopération et de dialogue et dans le respect de tous les personnels dont je tiens à souligner l'engagement professionnel exceptionnel lors de cette dernière période de confinement et je les en remercie."

Déclaration préalable de Mme Duarte, représentante des personnels administratifs:

"Les personnels administratifs et techniques tiennent à rappeler qu'ils sont des personnels à part entière de l'établissement et qu'à ce titre ils participent pleinement aux missions d'éducation qui sont confiées au sein de l'établissement et aux établissements du réseau. Ils sont aussi pour certains des parents d'élèves, leurs enfants ont le droit de recevoir une éducation dans le système éducatif choisi par leurs parents et pour lesquels ils œuvrent au quotidien. Aussi, alors que les directions qui se sont succédées, n'ont cessé d'œuvrer pour faire en sorte que tous les personnels, quelles que soient leurs missions, soient considérés de manière équivalente, l'intervention d'une association de parents au dernier CE demandant à ce que la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants des personnels administratifs et techniques soit revue et annulée nous a particulièrement heurtés et est moralement

condamnable et choquante. Cette manière d'opposer les uns et les autres ne peut que nuire à la nécessaire solidarité qui doit prévaloir en cette période compliquée pour notre établissement. Et pour conclure nous souhaitons rappeler que ce qui fait une des forces de notre réseau d'établissement sont les valeurs qui le soutiennent et ce type de demande de la part d'une association de parents ne peut que nous désoler profondément."

Déclaration préalable de M. Bertrand, représentant des personnels enseignants:

"Mme Duarte a très bien résumé la situation. Je souhaite exprimer le soutien total des enseignants avec le personnel administratif.

On fait marcher cette maison tous ensemble. Transmission du texte ultérieurement."

Mme Negrel: nous souhaitons travailler dans un esprit de coopération. Nous avons parfaitement entendu les demandes des parents concernant la hausse importante des droits de scolarité, mais nous devons nous soumettre au principe de réalité et assumer la situation que nous traversons. Plusieurs pistes : aide de l'agence + augmentation des frais de scolarité.

Mme Tedeschi: Nous souhaitons avoir un droit de réponse.

Nous avons utilisé les moyens qui étaient les nôtres (à notre disposition). Nous n'avions pas d'autres leviers. Les éléments de désinformation, j'aurais aimé que vous précisiez de quoi vous voulez parler.

Mme Negrel: 78 % de notre budget est consacré à la masse salariale : c'est faux.

Mme Tedeschi : Ces éléments nous avaient été communiqués en réunion de travail

Mme Negrel : ce ne sont pas les bons chiffres. Je ne souhaite pas ouvrir de débat.

Mme Tedeschi: Pour les personnels, c'était une piste pour les nouveaux contrats. Aujourd'hui le lycée perd de l'argent, on pense qu'un certain nombre d'avantages peut être revu. 300 000 euros pour les frais de scolarité pour les enfants des personnels représentent une part importante du budget du lycée.

Notre suggestion d'augmenter les frais de première inscription ne devait pas se coupler à une augmentation des frais de scolarité pour les familles. Créer de nouveaux services permettrait d'augmenter le chiffre d'affaires du lycée.

Mme Negrel : Nous ne sommes pas là pour faire du chiffre d'affaires. Créer de nouveaux services engendrent également des coûts.

M. Cormier : présentation des tarifs 2021-2025 et de l'avancée des travaux, deux points importants pour l'avenir de l'établissement.

1. Projection des tarifs

Un grand plan de soutien annoncé par le directeur de l'Agence.

Effort conséquent en complément pour l'établissement : augmentation des frais de scolarité.

Suite aux observations, nous avons continué à travailler pour tenter d'ajuster cette trajectoire. Il faut maintenir l'augmentation pour la rentrée 2021 pour faire face au projet immobilier mais aussi pour rattraper les déficits de ces dernières années.

2 leviers:

A- GVT (Glissement vieillesse technicité) :

Le GVT retrace l'incidence positive ou négative de l'évolution naturelle de la masse salariale dans une structure publique qui fonctionne sur un système de rémunération par grille. Le GVT est positif quand on constate un avancement (à l'ancienneté notamment) ou lorsque l'on reconnaît l'acquisition d'une technicité (obtention d'une certification par exemple). Il peut être négatif dans le cas d'une fin de carrière par exemple, les personnels partant en retraite avec un niveau de rémunération fort sont remplacés par des agents ayant une rémunération moins forte.

Nous avons constaté dans l'établissement que le GVT était élevé (conjuncturellement et non structurellement). Le GVT élevé est lié en grande partie au travail de refonte des grilles salariales, de simplification et d'harmonisation mené ces

dernières années dans le cadre du dialogue social. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'augmentation de la masse salariale n'est pas que le fruit du GVT. Il est notamment lié aux éléments suivants :

- Transformation des postes de résidents en postes de recrutés locaux
- Évolution du plafond d'emplois dans l'établissement en lien avec la transformation des postes résidents / locaux mais aussi pour des raisons politiques comme par exemple la réforme du lycée et l'augmentation des effectifs.

Maintenant que le travail sur l'harmonisation des grilles est terminé, le GVT va baisser naturellement. L'objectif est de porter ce GVT de 5% à 3%. Pour cela, il nous faudra revoir la politique indemnitaire pour les nouveaux arrivants en lien avec le fait que les salaires sont versés sur 14 mois.

B- Un second levier est de lisser le remboursement de trésorerie de l'agence sur un temps plus long que celui initialement prévu (3 ans : 2024/2025/2026).

Nous allons être exonérés de PRR en 2021 et 2022 pour revenir en 2023 au taux initial à 44%. En 2024/2025/2026/2027/2028 nous augmentons la part PRR pour rembourser l'agence. Le lissage se fera sur 5 ans.

Effets sur les droits de scolarité:

On pourrait imaginer réduire les augmentations proposées. Il faudra bien entendu faire des points d'étape. Augmentation entre 4 et 5% 2022-2023 et maintenir à 4% sur les années suivantes.

Les projections nous situeraient avec ces augmentations à un niveau moyen comparé à la zone Europe, qui va procéder dans le même temps à des augmentations de tarifs.. Le contexte actuel n'est évidemment pas favorable à ce type de mesures mais indispensable pour assurer l'équilibre budgétaire de l'établissement.

M. Bertrand: La première vignette projetée n'a pas été explicitée.

Mme Negrel: C'est un point d'interrogation dont nous devons parler en commission de dialogue social.

M. Cormier: plusieurs pistes ont été évoquées. La question de l'impact des fusions de grilles sera posée et discutée avec les représentants des enseignants et du personnel. Il y a un impact des fusions de grille sur l'augmentation du GVT.

M. Callais : La progression proposée sur la PRR semble avoir changé. En faisant un calcul rapide, le lycée semble payer davantage sur la longue période que sur la courte initialement proposée.

Ça va coûter plus cher au lycée. Je viens de faire le calcul en vous écoutant. Sur la période complète nous sommes perdants.

M. Cormier : Nous allons vérifier les calculs. Les montants sont relativement similaires à ceux proposés. Le but n'est pas de payer davantage, et l'agence va dans ce sens également.

Le but est d'étaler le temps de remboursement.

M. Bertrand : Je souhaite évoquer qu'il n'y a pas si longtemps que ça, nous avons animé plusieurs mouvements de mobilisation face à la suppression des postes de résidents. Les parents ne nous ont malheureusement pas suivi dans cette démarche à l'époque et aujourd'hui ont la monnaie de leur pièce.

Mme Tedeschi: Pour répondre à M. Bertrand, si l'AEFE le souhaitait à l'époque elle aurait pu monter les taux de PRR. Sur les points évoqués par M. Cormier: sur la question du GVT et l'harmonisation des salaires, pour les contrats locaux, la rémunération a été sur 14 mois pour compenser les taux d'imposition plus élevés au Portugal. Maintenant ils les paient en France non?

M. Callais: Ils paient leurs impôts en France quand ils sont français.

Mme Tedeschi : Je suis partiellement satisfaite de ce que vous annoncez. Je suis toujours inquiète par le budget des travaux immobiliers. Y'a t il une position claire de l'AEFE sur ce qu'il se passe en cas de dérapage dans le budget? Si nous dépassons le budget, l'impact sera-t-il sur les frais de scolarité ou l'agence s'est-elle positionnée pour absorber ces marges ?

Mme Negrel : nous ne nous sommes pas projetés dans la perspective d' une augmentation significative du budget déjà établi. Dans toute analyse de situation financière compliquée et particulière, nous réfléchissons ensemble pour que toutes les parties puissent trouver ensemble des solutions. Nous analyserons la situation en cas de besoin avec l'AEFE.

Mme Tedeschi : je souhaiterais savoir si cette année le budget d'heures supplémentaires représente une économie pour l'établissement?

Mme Negrel : nous allons regarder de près avant de vous répondre.

M. Goater: L'évolution que vous proposez est bienvenue. Je voudrais rappeler qu'au niveau de la fonction publique en France , le GVT est de 0,33% (comparés à 3 ou 5%).

Mme Negrel : Nous reprendrons les réunions du groupe de travail sur ces sujets au mois d'avril.

M. Grueau : je vous remercie pour la clarté de ces démarches et informations. Je souhaiterais faire une remarque concernant la comparaison des droits de scolarité avec nos voisins européens.

Si nous mettons en rapport le salaire moyen de chaque pays et le niveau des frais de scolarité, on arrive à des conclusions différentes. (ex: en Autriche le salaire moyen est de 120% supérieur au salaire moyen portugais). Il faut donc mettre en rapport l'effort financier réel.

La remarque de M: Bertrand, je la trouve déplacée, je soutiens toujours les professeurs. L'augmentation des frais de scolarité est une prise en otage de certaines familles (notamment lorsque les familles ont leurs enfants qui approchent du bac). Pour les familles, l'enseignement français est un choix, un investissement, comprenez dans ce contexte la position d'autres associations de parents d'élèves.

M. Bertrand: J'ai fait savoir que certains parents avaient été à nos côtés, je ne mettais pas tout le monde dans le même panier. M. Goater, c'est avec ce GVT qu'on a paupérisé les enseignants en France.

M. Benlahcen : Concernant la transformation des postes résidents en contrats locaux, ce point m'inquiète, je ne suis pas certain que nous ayons des réponses favorables. Je crois comprendre que pour la première année, l'agence n'a pas pourvu 60 postes de résidents. Le changement des règles de pérennité des postes résidents AEFE change la donne et n'attire plus la mobilité, au contraire. Ma réflexion est assez simple : certains établissements ont du mal à trouver des enseignants, je crains que nous rencontrions les mêmes difficultés si nos conditions de rémunération devaient diminuer.

Mme Negrel: Le contexte sanitaire a dû aussi freiner les volontaires pour l'étranger. Je redonne la parole à M. Cormier pour le deuxième point.

M. Cormier:

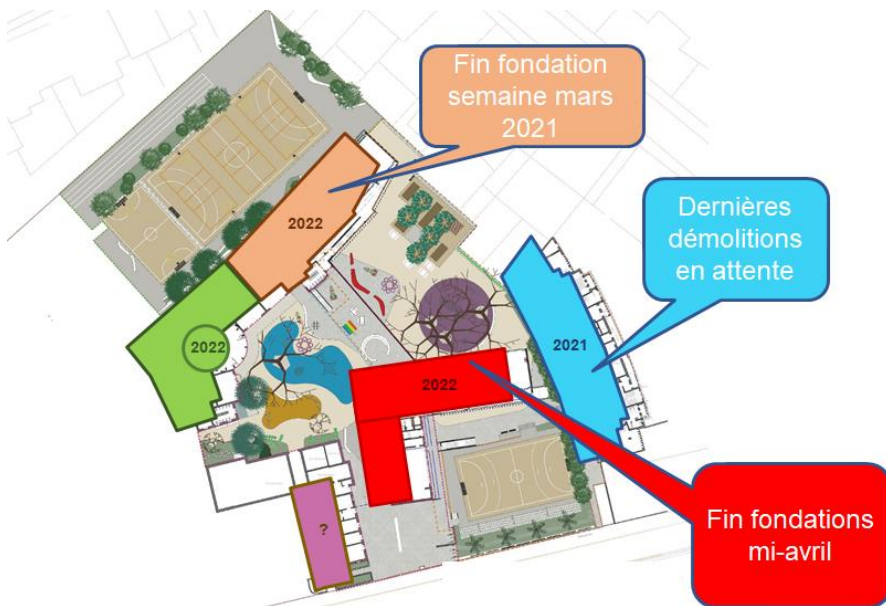
2- Point d'information sur l'avancée des travaux de l'école

Calendrier prévisionnel :



2 permis:
Rénovation de l'annexe
Construction de deux bâtiments plus B rénovation maternelle
La livraison a été annoncée pour la fin 2022.

15 mars au 15 avril 2021 :



Respect du calendrier sur le permis principal

Embargo de l'annexe depuis le 5 mars

Montage de la grue semaine du 15 mars

Une zone de chantier délimitée et hermétique

Sécurisation des abords
Discussions avec la mairie en cours

Les travaux de l'annexe sont pour l'instant en pause à cause d'une somme d'incidents mineurs qui ont généré une demande d'interruption des travaux de la part d'Unilever. Des négociations sont en cours pour régler la question.

Mme Negrel: Je remercie très officiellement l'Association des anciens pour leur aide dans ce dossier du chantier.

Mme Korchi : des indemnités sont-elles demandées à l'établissement?

M. Cormier : non, aucune. Ils souhaitent la réparation des dommages qui ont été constatés.

Bonne nouvelle: Nous avons obtenu de la mairie une réduction de la TVA à 6%, en particulier sur l'Annexe. Dans le budget initial on avait tablé sur une TVA à 23%.

Pas de nouvelle sur une exonération des taxes à la mairie.

Mauvaise nouvelle: Pour la sécurisation des abords: risque de coût supplémentaire. Nous ne savons pas aujourd'hui si la mairie va nous demander de financer cela mais c'est un risque.

Autre demande du propriétaire de l'annexe pour la souscription d'une assurance complémentaire. Les avocats du lycée examinent cette situation.

Mme Tedeschi : avez-vous une idée du chiffrage sur la bonne et la mauvaise nouvelle ?

M. Cormier: TVA Annexe = gain de 200 000 euros environ

Pour les policiers municipaux, pas de coût pour le moment.

Pour l'annexe et l'assurance, nous sommes en attente de devis depuis 1 mois, sans réponse.

M. Goater : concernant les assurances, souhaitez-vous que nous vous mettions en relation avec des partenaires de la communauté française ?

M. Cormier: Je suis preneur d'un contact qui pourrait nous aider.

Mme Tedeschi: Je reviens sur la première partie, l'évolution des frais de scolarité:

1. Que peut-on communiquer?
2. Quelle est votre position sur le sujet?

M. Cormier : Il s'agit d'une trajectoire. Pour la rentrée prochaine c'est certain. Pour les autres augmentations, il y aura un vote tous les ans.

Nous essayons de tracer une trajectoire. Vous pouvez communiquer dessus en indiquant bien que cette trajectoire est à date et qu'elle peut évoluer. ce n'est pas gravé dans le marbre.

Mme Tedeschi: Pouvons-nous communiquer sur l'étalement du remboursement à l'AEFE?

Mme Negrel: Oui, il y a bien un accord de l'AEFE sur le lissage du remboursement. C'est acté.

Mme Tedeschi : le groupe de travail "travaux" reprendra bien en avril ?

Mme Negrel : oui tout à fait.

Je remercie M. Cormier pour la précision des présentations des deux points. Nous ne sommes pas sur des positions figées. Nous continuerons à analyser la situation ensemble. Le chantier pèse dans cette trajectoire et nous menons un suivi attentif des coûts engagés. Nous souhaitons être bien entourés et accompagnés pour la réalisation de ces travaux.

Mme l'Ambassadrice: Je remercie M. Cormier pour la qualité et la précision de ses deux présentations: non seulement pour la prise en compte des points de vue des analyses qui nous ont été communiquées mais aussi pour le souci d'équité et de pragmatisme. Je vous félicite pour le sens de l'écoute que vous avez su donner. La création des différents groupes afférents pour avoir des points de vue croisés vont permettre de faire avancer.

Merci à tous.

Mme Negrel lève la séance à 19h20 en remerciant tous les participants..

Secrétariat de séance,

Présidente du conseil d'établissement,

Sami EL YAGOUBI

Isabelle NEGREL

Elise THEILLER